

LES JUIFS, LA MEDECINE, ET LEUR INFLUENCE SUR LA MEDECINE OCCIDENTALE

Peu de chose sur la médecine Hébraïque dans les livres d'histoire de la médecine, alors que ceux-ci sont beaucoup plus loquaces sur la médecine des autres civilisations de l'antiquité, sur la médecine arabe, et la médecine dans l'occident médiéval . Pourquoi cette injustice ?

LE PARADOXE DE DEPART :

Alors même que la torah et le Talmud fourmillent de règles d'hygiène très en avance sur leur temps, si on les compare aux autres civilisations antiques et médiévales, et alors même que les médecins juifs ont eu un renom certain au moyen âge, il ne semble pas que ce capital culturel ait eu une influence quelconque sur la pratique des médecins de l'occident.....tout au moins officiellement.

Quelle est la réalité ? C'est ce que nous tenterons de découvrir maintenant.

Au cours de cet exposé, nous envisagerons successivement :

- La maladie et le médecin dans la torah et le talmud
- Le savoir juif et son bien fondé confronté aux lumières de la médecine actuelle : relecture des prescriptions hygiéno-diététiques de la Torah et du Talmud.
- L'influence de la médecine juive sur l'occident : chronologie des médecins juifs célèbres, influences évidentes et hypothétiques.

LA MALADIE ET LE MEDECIN DANS LA TORAH ET LE TALMUD :

Les sources :

- La Torah contient essentiellement les cinq livres de la loi Mosaique ou Pentateuque qui comprend : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome. (Moïse ne serait l'auteur que du décalogue).
- Le Talmud, qui comporte la Mishna (commentaires de la loi écrite du Pentateuque) et la Gemara (complément de la Mishna).

La maladie et le médecin : (Réf : 1, 8)

« Je suis le Seigneur, celui qui te guérit » (Exode, 15 :26)

« C'est Moi qui fais mourir et c'est Moi qui fais vivre : j'afflige et je guéris, nul n'échappe à Ma main » (Deut. 32 :39).

Le concept de santé et de guérison a toujours été prépondérant comme règle « sine qua non » de vie et de pureté, ainsi que d'adéquation au sacerdoce journalier du juif à Dieu. Ds l'esprit de la Torah, la maladie est considérée comme une preuve de la colère de Dieu, une correction opérée par l'Eternel dans un but strictement bienfaiteur. La maladie ne serait en fait que la situation dans laquelle l'H. met un obstacle à l'ordre de l'édifice divin, et bien entendu aux lois qui régissent sa création.

Un H. ayant des devoirs d'ordre moral, éthique, ou émanant de la volonté divine, et qui ne respecte pas ces devoirs, voit s'opérer en son corps des altérations +/- graves, à la mesure de ses erreurs.

La philosophie religieuse du judaïsme ayant toujours considéré l'H. comme un collaborateur du Créateur, celui-ci aurait été un piètre collaborateur si, par une lecture naïve du texte, il avait accepté avec fatalisme que les choses suivent leur simple cours. Si bien que dans l'opinion des rabbins, l'H. désinvolte à l'égard de son corps sera rapidement réputé coupable envers lui-même, exactement comme s'il avait attenté au corps d'autrui.

L'H. étant une créature de Dieu, il a le devoir de se maintenir en bonne santé, et cela est fort simple puisqu'il a la Loi pour référence. Ne pas prendre soin de soi, ce qui est un devoir, et ne pas observer la Loi, parole divine, c'est offenser doublement D.

Donc, la conception de la responsabilité divine de la genèse de la maladie est très différente de celles en vogue dans toutes les autres civilisations contemporaines : Dieu punit...dans un souci pédagogique : cette punition n'est pas forcément définitive.

En effet, on lit dans l'Ecclesiaste, écrit bien plus tard :

« Quand tu tombes malade, ne néglige pas de te soigner, puis prie le Seigneur, Il te guérira (38 :9) Car le Seigneur a créé les médicaments à partir du sol , et l'homme avisé les apprécie (38 :4)

Et dans le livre de Job (5-18) : « Le Tout Puissant fait la plaie et Il la bande, Il blesse et Sa main guérit », ce qui signifie qu'avant de créer une maladie, D. crée le remède, et qu'il n'est pas de maladie ou de mal sans guérison possible.

Et le médecin dans tout ça ?

Il occupe une place exceptionnelle dans l'histoire juive, puisqu'il apparaît comme un associé privilégié du Créateur, le prolongement précieux de Sa main, tout en étant lui-même, ainsi que tout mortel, enfermé au creux de cette même main. (*faut-il voir là une raison au goût prononcé des juifs pour l'exercice de la profession médicale ?*).

Un médecin est un homme choisi par Dieu, constamment assisté par un ange de Dieu (l'ange Rephaël qui signifie Dieu a guéri, ou médecin de Dieu). Ce personnage a un rôle : il représente l'instrument de Dieu pour aider les H. à réintégrer le juste cours de l'édifice de la création. Traiter un H. ne représente ni une atteinte à la volonté divine, ni une insulte, mais au contraire un devoir dicté par Dieu lui-même.

C'est pour cela qu'il est dit dans l'Ecclesiaste : « Honore le médecin de ses honneurs en vue de tes besoins. Car lui aussi, c'est le Seigneur qui l'a créé. C'est du Très Haut, en effet que vient la guérison, et du roi qu'il reçoit ses présents ». (Ecc. 38).

Le médecin, en tant que professionnel indépendant, n'a pas toujours existé : A l'époque biblique, il est absent de la Torah.

Est-ce dire pour autant, comme le prétendait Hérodote, que les hébreux n'avaient pas de médecins ?

Comme dans les autres civilisations antiques (Grèce, Egypte, Babylonie), l'exercice de la médecine était indissociable de la religion : elle était donc l'apanage des prêtres.

Dans le cas des juifs, puisque toutes les parties de la Loi sont d'égale importance car d'origine divine, on respectera avec la même minutie les prescriptions religieuses et les prescriptions hygiéniques.

De là viennent les habitudes de propreté si caractéristiques du mode de vie juif, comme de la médecine juive plus tardive. Pureté physique et spirituelle s'obtiennent de la même façon, par l'immersion .

Après la chute de Jérusalem en 135 et la diaspora, c'est aux rabbins qu'échoient l'étude de la Loi et de son application : Il est donc normal que ce soient eux qui exercent la profession de médecin, et ce pour deux raisons :

- La vie humaine valant un grand prix selon la Bible et le Talmud, c'est servir Dieu que de la préserver.
- L'exercice de la médecine est une source de revenus noble et nécessaire pour les rabbins dont la charge n'est pas rémunérée.

Le « vrai » médecin, indépendant du prêtre, n'apparaîtra qu'avec le Talmud (clôturé vers 500) On y voit un personnage prescrivant des médicaments pour les maladies internes, capable +/- d'opérer, d'endormir avec des potions (Baba Metzia 83b), de guérir des plaies par des herbes, d'ouvrir des abcès, de pratiquer des trépanations ou des amputations, de réduire des fractures. La gynécologie reste l'affaire des sages femmes (meyaledet). Le Talmud connaît aussi le chirurgien-barbier, pratiquant la saignée (umman), ainsi que le circonciseur (mohel).

Chose importante, à l'inverse d'autres civilisations (voir le code d'Hammourabi), celle du Talmud ne tenait pas le médecin pour responsable de ses éventuelles erreurs de diagnostic, mais seulement des coups et blessures volontairement infligés, si tel était le cas.

LE SAVOIR JUIF, REVISITE A LA LUMIERE DES CONNAISSANCES ACTUELLES :

Notre propos concernera les connaissances médicales contenues dans la Torah et le Talmud comme spécifiquement juives, la médecine juive plus tardive n'étant pas à l'abri des influences d'autres civilisations.

Remarques préliminaires :

- Il est évident que nous mettons dans le même sac un lot de connaissances acquises sur près de 2000 ans (de moins 1500 av.J.C date présumée de l'existence de Moïse, à 500 après J.C, fin de rédaction du Talmud) : ceci peut expliquer les opinions parfois discordantes des chercheurs.
- L'objectivité des chercheurs peut être conditionnée par leur origine ethnique, et leur foi.

Les connaissances de base (Réf.1, 3, 6) :

- **L'anatomie et physiologie :**

Les connaissances de base en anatomie sont bien réelles : la Torah relate exactement le nombre d'os, de muscles, de viscères existant dans le corps humain, ainsi que le rôle respectif de chacun.

La Torah indique le cœur et non le foie comme organe essentiel de la vie, précise que l'aorte véhicule du sang et non de l'air, et que l'air expiré est impropre à la vie.

Pourtant les connaissances anatomiques du médecin Talmudique restaient inférieures à celles de Galien, ses connaissances reposant non pas tant sur l'observation très occasionnelle de cadavres, que sur l'anatomie comparée à l'occasion de l'abattage des bêtes.

La physiologie féminine est assez bien connue. Dans le Lévitique (chap.15, 19-25 et chap. 20, 18) il est dit : « La femme qui aura un flux de sang pendant plusieurs jours hors de ses

périodes régulières, sera impure tout le temps comme au temps de son indisposition menstruelle ».

Des connaissances physiologiques exactes sont rapportées dans des manuscrits antérieurs à l'apparition de la médecine occidentale : ainsi l'hépatectomie est-elle réputée mortelle, alors que la splénectomie ne l'est qu'en cas d'hémorragie massive, la plaie d'un seul des deux reins est compatible avec la survie.

- **Secourisme et réanimation :**

Il faut signaler- anecdotiquement- l'invention du bouche à bouche par le prophète Elisée qui ressuscite le fils de la sounamite (2°livre des rois) : « Il entra et, ayant fermé la porte sur eux, il pria Yahweh. Et il monta et se coucha sur l'enfant ; il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, ses mains sur ses mains, et il s'étendit sur lui, et l'enfant éternua 7 fois, et l'enfant ouvrit les yeux ».

- **Pathologie :**

Les hébreux (puis les juifs) ont certaines notions de pathologie : ils connaissent bien les affections dermatologiques, les maladies ophtalmologiques, les maladies digestives, la diphtérie, les fièvres, la jaunisse, la colique, la boulimie, l'épilepsie, le charbon, la malaria, les hémorroïdes, le scorbut, et différentes parasitoses.

Les maladies vénériennes ne sont pas méconnues : Dans le Lévitique, il est dit que tout homme ayant un écoulement est impur, comme est impur tout objet qui le touche.

Les intoxications sont connues : morsures de chien et de serpents, plus anecdotiquement, une intoxication par les cailles (Nombres, 41) que le Pr. Sergent de l'institut Pasteur d'Alger a affirmé pouvoir attribuer à la consommation de coloquinte par ces dernières (anomalie rapportée également par Lucrèce, Pline l'ancien, et Galien).

La maladie vedette reste toutefois la lèpre, pour laquelle la description des formes cliniques est très élaborée, et la prévention bien codifiée : Dans le Lévitique (chap.13), il est dit : « Quand un homme aura sur la peau de son corps une tumeur, une dartre, ou une tache blanche, et qu'il se produira sur la peau de son corps un mal pouvant être la lèpre...le prêtre examinera l'altération : si le poil dans l'altération est devenu blanc, et que l'altération paraisse faire dépression au dessous de la peau, c'est la lèpre ».

De même dans la calvitie, « si dans la calvitie antérieure ou postérieure il se trouve une place d'un blanc rougeâtre, c'est la lèpre ». Il s'ensuit des mesures d'isolement et de désinfection qui étaient encore d'actualité il y a peu de temps : « Ordonnez aux enfants d'Israël d'expulser du camp quiconque a la lèpre, et quiconque a un écoulement, et quiconque est rendu impur pour un cas donné » (Nombres).

- **Thérapeutique :**

Les rabbins faisaient beaucoup avec peu de chose !

L'usage de la Mandragore comme anesthésique, du laudanum, et d'un certain nombre de plantes médicinales sont un fait établi.

L'utilisation de l'escargot et des sangsues pour traiter les contusions (pouvoir anticoagulant des sangsues) n'est pas sans fondement.

L'utilisation du fiel de poisson par le prophète Tobie (Tobie, 2.10) pour soigner une ophtalmie peut se justifier : forte alcalinité bactéricide de la bile.

L'utilisation d'un gâteau de figues pour guérir un ulcère cutané (Isaïe) est également logique : le figuier est connu pour favoriser le bourgeonnement charnu des plaies, et sa forte teneur en sucre pour ses propriétés antiseptiques.

D'autres recettes thérapeutiques sont plus poétiques qu'efficaces :

Consommation du lobe gauche de son foie lorsqu'on a été mordu par un chien fou,
Application d'une poule coupée en deux sur une morsure de serpent.

Comme on le voit, certains aspects du savoir médical juif sont respectables, même du point de vue moderne, mais l'on trouve dans les autres médecines antiques bon nombre de connaissances empiriques valables.

Ce qui fait l'originalité du Talmud, c'est sa richesse en matière d'hygiène, de diététique, et de médecine communautaire d'une part, et ses réflexions en matière d'éthique médicale.

- **Les prescriptions hygiéno-diététiques du Talmud, ancêtre de la Santé Publique (Réf.1, 3, 4, 5, 6, 9) :**

Il n'est bien sûr pas question, pour un non juif, d'énumérer et d'expliquer dans le détail les innombrables prescriptions hygiéniques contenues dans le Talmud, ni de contester le caractère sacré de ces dernières. Nous ne voulons qu'en exposer le bien fondé d'un point de vue médical moderne, que ces prescriptions soient inspirées par Dieu, ou qu'elles relèvent d'un empirisme particulièrement fin et lucide.

Une question préliminaire que l'on peut se poser est la suivante : pourquoi l'importance considérable de ces prescriptions a-t-elle échappé d'abord aux médecins arabes, puis aux médecins occidentaux ? Il faudra attendre qu'Ignaz Semmelweiss, au milieu du XIX^e siècle, fasse la preuve de l'utilité du lavage des mains dans la prévention de la fièvre puerpérale pour que cette pratique simple soit enfin admise- non sans difficulté- par le corps médical ! Nous répondrons à cette question en temps utile.

« Propreté est proche de divinité » : c'est ce précepte fondamental qui est à l'origine de tout le code hygiéno-diététique qui règle la vie quotidienne du peuple juif.

Tous les savants ou presque s'accordent pour reconnaître que le système de lois sanitaires des cinq premiers livres de la Bible est le premier qui ait été établi dans toute l'histoire de l'humanité.

Dans tous les codes médicaux de l'antiquité, aucun n'est aussi complet, ni aussi approfondi.

- L'hygiène alimentaire : (Pentateuque, 11^e chapitre)

- L'interdiction de consommer certains animaux :

Il est certes un peu facile et anachronique de vouloir trouver une raison médicale rationnelle à tous les interdits.

Les explications fournies dans la Bible et le Talmud ne sont en général pas d'ordre médical : ainsi, par exemple, la croyance que la chair des animaux ingérés finit par s'intégrer à la propre substance de l'homme, âme comprise, font exclure les reptiles, les prédateurs, les charognards, ou encore celle que tous les prédateurs possèdent un venin. Pour un certain nombre d'interdits, une explication médicale rétrospective est possible :

* L'interdiction de consommer la viande des porcs et des suidés semble avoir été empruntée aux Egyptiens. On l'accusait de donner la lèpre, la pire des maladies pour les hébreux, peut être en raison du prurit et de l'œdème de la face que provoque une maladie parasitaire, la trichinose.

C'est plus les effets de cette maladie, très fréquente chez les porcs, sangliers, phacochères, chevaux et renards du moyen orient, que les rabbins ont dû observer chez ceux qui s'étaient nourris de l'une de ces viandes. Autre parasitose du porc, plus bénigne, le taenia Solium (ver solitaire). « De tous les fléaux du monde, lit-on dans le traité Kidouchine 49, les 9/10^e se trouvent chez les porcs. ». Comme autre raison à cette impureté du porc intervient aussi le fait que celui-ci se nourrit de détritus.

* L'interdiction de consommer les poissons sans nageoires ni écailles tels que les anguilles, les mollusques, et crustacés repose probablement sur le fait qu'ils vivent en eau stagnante, source possible de typhoïde fréquente dans les pays chauds.

*L'interdiction de consommer du lièvre peut être en rapport avec la tularémie, transmise souvent par voie percutanée de l'animal à l'homme.

* Les bêtes dont la consommation est permise (oiseaux de basse cour, ruminants à cornes et à sabots fendus) n'ont pas, au jour d'aujourd'hui, la réputation de transmettre à l'homme des maladies graves : le ténia du bœuf (taenia saginata), et la toxoplasmose transmise par la viande ovine ne sont pas des maladies très graves. Quant à la grippe aviaire, elle n'était pas d'actualité dans les temps bibliques !

* La règle de ne pas consommer l'agneau cuit dans le lait de sa mère, et par extension de faire coexister dans un même repas viande et fromage relèverait plutôt d'une préoccupation diététique : repas dit « grossier », trop riche et donc indigeste.

- Les règles d'hygiène de l'abattage des bêtes de boucherie :

Elles ne peuvent être que salutaires. Elles témoignent d'abord d'un souci d'humanité envers l'animal, puisque l'égorgeage procure une mort rapide et peu douloureuse.

L'exclusion des animaux visiblement malades et des animaux morts est le garant de la qualité alimentaire, complétée par l'inspection soigneuse de la viande et des viscères, et l'ablation des gros vaisseaux (pouvant encore contenir des caillots).

Quant au fait que la viande soit parfaitement saignée et salée et rincée avant sa cuisson, il répond surtout à la préoccupation que cette dernière soit moins facilement putrescible. Le salage peut en outre contribuer à la destruction de bactéries et de certains parasites.

* La circoncision (Réf. 1,10, 11, 12) :

Dans la foi judaïque, elle n'est pas considérée comme une règle d'hygiène, mais incarne le pacte entre Abraham et Dieu.

Il n'est toutefois pas interdit de penser qu'un peuple nomade, ayant passé de longues périodes dans le désert où l'eau est rare, n'ait trouvé quelques avantages hygiéniques à cette obligation. En outre, le monde médical moderne a trouvé de nombreux avantages à la circoncision, et le débat est loin d'être clos :

. Moindre fréquence des cancers du col utérin dans les populations où les hommes sont circoncis.

. Epidémie de balanites chez les soldats américains lors de la 1^o guerre du golf : la protectomie a été, en dehors du traitement des plaies de guerre, l'intervention la plus souvent pratiquée. Il en fut de même pour les troupes australiennes basées au moyen orient pendant la 1^o et 2^o guerre mondiale. Ces informations sont encore sujettes à controverses.

. Moindre fréquence des maladies vénériennes et du SIDA chez les circoncis : C'est hélas faux !

Toutefois, gare aux débordements : les occidentaux ont fait de la circoncision une règle d'hygiène, avec parfois des indications inattendues : au XIX^o siècle, le chirurgien James Copland la pratiquait en prévention de l'onanisme, et le Dr. Dampierre Bennett comme traitement de l'épilepsie infantile. Actuellement, la mode hygiénique de la circoncision se poursuit aux USA : Dans la série B Nip et Tuck, une adolescente se refuse à son boy -friend tant qu'il ne sera pas circoncis. Voilà donc une influence bien curieuse du judaïsme sur la médecine occidentale.

. Pourquoi le 8^o jour pour la circoncision ? Il est maintenant connu que les facteurs Vitamine K dépendants de la coagulation fabriqués par le foie (II, VII, IX, et X) sont bas à la naissance, et remontent à partir du 5^o jour, et que la maladie hémorragique du nouveau né ne se manifeste qu'exceptionnellement après la fin de la 1^o semaine. Les rabbins en avaient ils une expérience empirique ? That is the question.

- L'hygiène individuelle :

L'hygiène des mains et les ablutions rituelles quotidiennes utilisant l'eau vive, ont de longue date fait la preuve de leur utilité. Il en est de même de l'hygiène sexuelle, hygiène de la grossesse.

- L'hygiène collective :

Elle concerne l'hygiène des camps, et la prévention des épidémies :

- L'hygiène des camps : les lois de Moïse (Deut.23, 12-13, LeV 17, 13) insistent sur l'importance de disposer de façon appropriée des excréments, du sang, et des ordures, qui doivent être enterrés hors du camp. Prévention efficace d'une maladie épidémique très répandue : la dysenterie bacillaire !!
- La prévention des épidémies, et la purification : sont impurs les cadavres, les lépreux, et les vénériens, tout ce qui peut être à l'origine de contagion. Les règles d'isolement, et les rites de purification sont incontestablement à l'origine d'une prévention des épidémies. Même si cette notion n'est pas clairement exprimée, il est tenu compte des risques de contamination directe et indirecte, ce qui est très en avance pour l'époque : on attribue en effet à Ali Imb Khatima al Ansari et Imb al Khatib au XIV^o siècle la découverte de la contagion directe à l'occasion de l'épidémie de peste, que confirmera Fracastor en 1546 lors de l'épidémie de syphilis. Il faudra attendre l'ère pasteurienne pour dégager le rôle de la contagion indirecte.
Les lois des chap. 13 et 14 du Lévitique proposent une procédure très précise pour la prise en charge d'une maladie présumée contagieuse : il faut 1) la reconnaître et faire le diagnostic, 2) séparer ou isoler le malade, 3) traiter d'impur tout ce que le malade a touché, 4) purifier la personne impure, et 5) détruire tout ce qui n'a pu être purifié.
La purification fait appel au lavage à grande eau (plusieurs fois, vêtements compris), et à l'utilisation de branches d'hysope mouillées, ce qui constitue une eau savonneuse. L'hysope est une sorte de marjolaine, dont l'huile se compose de 50% de Carvacrol,

voisin du Thymol, agent fongicide et antibactérien. La quarantaine est en général d'une huitaine de jour, voire beaucoup plus en cas de lèpre dont tous les cas devaient être déclarés.

- Ces règles d'hygiène seront complétées par le Sanhedrin (17b) qui avancent qu'aucun disciple des sages n'est autorisée à résider dans une ville qui ne comportera pas ces dix objets, institutions ou personnes : un médecin, un chirurgien, un établissement de bains, des latrines publiques, de l'eau courante (fleuve ou source), une synagogue, un maître élémentaire, un copiste, un trésorier d'œuvres charitables, un tribunal correctionnel. La santé permet d'accéder à l'étude, donc à la connaissance, donc à Dieu, affirme Maïmonide.

Il est donc évident que l'ensemble de ces lois sanitaires constitue une avance considérable par rapport aux autres peuples de l'antiquité. Certains ont pu avancer que la pratique des bains et des ablutions était commune dans l'Égypte ancienne, la Grèce, et l'empire romain. Cependant, aucune de ces civilisations n'avait élevé ces pratiques au rang d'un principe divin. En outre, il s'agissait de contrées où l'eau n'est pas rare. Ces pratiques ne concernaient que les personnes d'un niveau social élevé, et enfin pour la Grèce et Rome, avec un retard d'un millénaire sur la loi mosaïque.

Cette sagesse médicale juive, tout au moins en ce qui concerne la médecine préventive, a-t-elle eu une quelconque influence sur les autres civilisations ? C'est ce que nous verrons plus loin.

- L'éthique et la déontologie médicale (Réf. 1, 7, 13):

Elle sont présentes dans le Talmud, et seront complétées par les médecins juifs du moyen âge.

- Dans le Talmud : on note un certain nombre de préceptes :
 - Discretion : « Tu ne parleras que si la chose te paraît aussi claire que le jour », ce qui invite à la vérification de l'hypothèse, voire à l'expérimentation contradictoire.
 - Obligation de formation continue : « Le savoir d'un médecin élèvera son esprit »
 - Devoir des malades vis-à-vis du médecin : obligation de rétribuer le médecin en proportion de ses possibilités.
 - Devoirs du médecin en présence d'un danger : L'un des cas où il est permis de se mettre en danger se présente lorsqu'il s'agit de gagner sa vie, ou lorsqu'on agit pour le bien de la communauté. Le Talmud énonce (Baba Qama 60b) : « S'il y a la peste dans la ville, ne t'en va pas », et la Ghemara précise que si l'on doit rester en cas d'épidémie, c'est après que celle-ci ait commencé (pour éviter de la disséminer), obligation qui est plus essentielle pour le médecin.
 - Les rabbins ont inclus dans leur législation certains articles concernant les honoraires médicaux, l'habilitation à l'exercice de la médecine, l'imputabilité des blessures subies par un malade pendant son traitement. De même, il est accordé une grande attention à la fiabilité du médecin dans les cas où il y a conflit entre la loi et l'intérêt du patient : dans le domaine sexuel, dans la prise en charge du mourant... Ce qui fait la différence entre l'éthique chrétienne et juive est que, dans le 1^o cas, l'église catholique édicte des règles générales destinées aux médecins et aux hôpitaux catholiques, alors

que dans le 2^e, les rabbins répondent au cas par cas à la demande des patients ou des médecins.

- Chez les médecins juifs du moyen âge : nous en citerons deux :
 - Isaac l'hébreu (Ishaq ibn Soleiman el Israëli) à Kairouan au X^e siècle, auteur du « Guide du médecin » : « Ne néglige pas de visiter et de soigner les pauvres : il n'est pas de plus noble travail...Réconforte le patient par une promesse de guérison, même si tu n'y crois pas : venant de toi, une telle affirmation peut aider l'œuvre de la nature...Réclame tes honoraires lorsque la maladie est à son point culminant, car une fois guéri, le malade aura certainement oublié ce que tu as fait pour lui ».
 - Maïmonide (Moïse Ibn Maïmoun, 1135-1204), auteur du « Guide des égarés », dont la prière médicale est restée célèbre (voir doc. Annexe)

INFLUENCES DE LA MEDECINE JUIVE SUR LA MEDECINE OCCIDENTALE :

D'abord nomade, le peuple juif devient au cours de l'Histoire un peuple exilé. Cette particularité fait sa force -une grande capacité d'adaptation et une extraordinaire volonté de survie- et sa faiblesse : partout où il a séjourné, il n'a été souvent que toléré.

C'est pourquoi l'influence des médecins juifs sur le monde musulman et sur le monde occidental n'apparaîtra-t-elle, la plupart du temps, qu'en demie teinte.

Certaines de ces influences sont aujourd'hui reconnues, mais d'autres, plus subtiles, ne restent que des hypothèses.

Mais une chose est certaine : leur exil continuel a fait des médecins juifs un maillon indispensable entre le savoir de l'orient et celui de l'occident.

- Chronologie des exils du peuple juif (1):

- 135 : chute de Jérusalem et diaspora. Emigration dans toutes les parties du monde connu
- 589 : concile de Tolède. La religion chrétienne est la seule admise en occident. Persécution des juifs par les Wisigoths. Les juifs sont alors plus à l'aise en orient.
- 1148 : l'arrivée des Almohades en Espagne aboutit à l'émigration des juifs en Provence et Languedoc.
- En France : en 1242, sous Louis IX (Saint Louis) : mesures restrictives : port de la rouelle.
- En Languedoc : Raimond VI, comte de Toulouse, peu orthodoxe, tolère les juifs au même titre que les Albigeois. La croisade contre les Albigeois (1209) est l'occasion, pour le roi de France, de mettre tous les hérétiques « au pas ». A Bézier, tous les hérétiques sont massacrés. A Narbonne, la population livre les Albigeois mais pas les juifs. En 1229, le Languedoc passe sous la férule du frère de Louis IX, Alphonse de Poitiers. Les juifs émigrent en Provence, qui appartient à la maison d'Anjou.
- 1290 : les juifs, venus en Angleterre avec la conquête Normande, en sont expulsés.
- 1394 : expulsion des juifs de France
- Fin du XV^e siècle en Espagne : les rois catholiques expulsent les juifs.

C'est finalement en Provence et en Italie que les juifs rencontrent les conditions les plus favorables. En France et en Espagne, leur stabilité est beaucoup plus conjoncturelle.

Dans tous les pays où ils séjournent, les médecins juifs laisseront une trace plus ou moins visible, mais une chose est certaine : ils sont appréciés des souverains.

- **Chronique mondaine : les juifs, médecins des grands de ce monde (Réf : .2, 8) :**

Que ce soit en terre chrétienne ou en terre musulmane, les souverains font grand cas des médecins juifs, alors même qu'ils se livrent à des persécutions...un intérêt bien compris, sans doute !

- Dans le monde chrétien :
 - Charlemagne, tolérant moyennant finances, confie aux juifs des postes de responsabilité, comme celui de médecin ordinaire de sa personne. Il en sera de même de Charles le chauve.
 - Saint Louis lui-même aura des médecins juifs, alors qu'il leur interdit en principe l'accès aux professions « nobles » .
 - François 1^o, quant à lui, refusera les services d'un médecin juif, parce que ce dernier est converti au catholicisme.
 - Citons enfin Montalto pour Marie de Médicis, Silva qui soigna Louis XV et Voltaire.
 - Les papes, alors même qu'ils interdisent que les médecins juifs soignent les « gentils », ne méprisent pas d'avoir recours à leurs soins, qu'il s'agisse des papes d'Avignon (Honorius III, Nicolas IV, Boniface IX, Martin V), ou de Rome (Benoit XIII).
 - C'est dans le Languedoc (Narbonne, Béziers, Montpellier), puis en Provence entre le XII^o et le XV^o siècle que la présence des médecins juifs semble avoir été le plus apprécié.
- Dans le monde musulman : les exemples sont out aussi nombreux. Citons :
 - Abu Habsah Yzid, médecin du calife Omar
 - Ishaq Ibn Imvan, à la cour des Aglabites
 - A la cour de Saladin enfin, nombreux sont les médecins juifs dont Maïmonide lui-même.

Ce mouvement de flux et de reflux entre le monde chrétien et le monde musulman n'est pas sans avoir laissé des traces, qui vont au-delà d'un simple exercice de qualité.

• **L'influence reconnue des médecins juifs sur la médecine occidentale (Réf.1, 8, 9) :**

Tous les chercheurs en histoire de la médecine s'accorde pour reconnaître aux juifs un rôle essentiel de transmission du savoir des arabes, et par là la redécouverte des manuscrits de la médecine grecque, aux seuls occidentaux.

Nous verrons ce qu'il en est dans la réalité.

- **La transmission du savoir des juifs....aux arabes !**

Lorsque la médecine grecque fut entrée dans le domaine intellectuel du monde occidental de la fin de l'empire romain, ses textes se répandirent et devinrent accessibles aux médecins juifs. Se fondèrent les hautes écoles de Tibérias, de Sura, de Pumbeditha, qui servirent de modèle aux écoles arabes de Dondisabour et de Bagdad. Les juifs avaient également à Nisibe une école spéciale.

L'une des vedettes du VI^e siècle est le médecin Assaph le juif (ou de Tibériade), dont certains traités sont écrits en hébreu. S'il s'inspire en grande partie d'Hippocrate, Dioscoride, et Galien, il n'en est pas moins vrai que, comme les talmudistes, il pense que le cœur est le siège principal du sang, et non le foie. Il pressent la circulation du sang, et décrit 360 artères qu'il distingue des veines non pulsatiles. Il est l'auteur d'un traité sur le pouls, et sur les urines. Son œuvre sera introduite en France par Malkir qui fonda au VIII^e siècle l'école rabbinique de Narbonne. Au X^e siècle, Isaac Israeli la fit connaître au Caire et à Kairouan. Elle parvient à la même époque à Salerne et à Palerme grâce à Sabbataï Ben Abraham Donnolo d'Otrante.

- **La transmission du savoir arabe et grec à l'occident :**

Contrastant avec le savoir occidental figé par la scolastique, un enseignement novateur est prodigué dans deux universités aux frontières du monde chrétien : Salerne (IX^e-XI^e siècle) en Italie, Montpellier en Languedoc (XII^e siècle).

Ces deux universités vont directement bénéficier de l'apport des médecins juifs, qu'un regain de fanatisme a chassé du monde musulman.

- L'université de Salerne :

Helinius (VIII^e siècle), est l'un des quatre fondateurs de l'école de Salerne, avec le grec Pontus, le romain Salernus, et le sarrasin Adela .

Ont également enseigné dans cette université Caphon l'ancien (vers 1110) , Hananel d'Amalfi (XIII^e siècle), et Abu al Hakim de Turin (XIII^e siècle).

Salerne semble avoir été la seule université en Europe où la médecine s'enseignait sur des bases arabes et juives.

Les œuvres d'Isaac Israeli y faisaient partie des lectures obligatoires.

Il faut souligner le rôle de Constantin l'Africain, polyglotte en langues orientales, dans la traduction des œuvres arabes et juives (dont Isaac Israëli).

- L'université de Montpellier :

Bien que sa faculté n'ait été fondée officiellement le 17 avril 1220, Montpellier bénéficiait déjà d'un renom médical établi dès le XI^e siècle.

En 1180, devant l'afflux de médecins et d'étudiants étrangers, Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, décide que la faculté sera ouverte à tous, sans distinction de confession ou d'origine.

Une première vague comporte des juifs exilés d'Espagne ou de France précédemment installés à Lunel , et des médecins juifs salernitains, comme Mathieu Salomon, qui fut « l'honneur et la gloire de Montpellier ».

Plus tard, Ben Zakharia, Jacob ben Maschir dit Prophetius, Abraham de Saint Gilles, Nathan, Moïse ben Tibbon, Abraham et Salomon Abigdor, médecins talmudistes, et enfin, au XVI^e siècle la famille Saporta.

De cette faculté sera issue une pépinière de médecins juifs, que l'on retrouvera installés en Languedoc (Narbonne, Béziers, Lunel) et en Provence (dont Avignon) où ils seront particulièrement prisés.

Vu le renom européen de ces deux grandes universités, on peut imaginer quel a été l'apport considérable des médecins juifs à la culture médicale occidentale : la découverte de la médecine arabe et la redécouverte de la médecine grecque antique, certes, mais également un apport original d'une culture juive par le canal des médecins talmudistes, en particulier ceux issus des écoles talmudiques de Languedoc (Narbonne, Lunel, Montpellier).

- **Un apport possible de la médecine talmudique à l'occident : la lutte contre les épidémies (Réf. 15, 16):**

Il semblerait que ce qui fait l'originalité de la médecine juive, l'hygiène et la médecine préventive du Pentateuque et du Talmud, n'ait pas eue d'écho dans la médecine occidentale. Il se peut en effet que, les universités même les plus libérales étant sous le contrôle sourcilleux de l'Eglise, la peur d'être jugés comme sorciers ou hérétiques n'ait pas encouragé les juifs à partager leur sagesse spécifique.

Il est toutefois intéressant de noter que ce savoir paraît faire résurgence dans certains domaines : la prise en charge des épidémies. Nous pouvons le constater en analysant les mesures prises pour lutter contre deux fléaux majeurs du moyen âge : la lèpre, et la peste.

- La lèpre :

Connue depuis la haute antiquité, la lèpre se répand en occident dès la fin de l'empire romain, et connaîtra son apogée au moment des croisades.

Cette maladie est bien connue des médecins juifs, et le Lévitique (chap. 13, versets 40-46) en détaille le diagnostic et la prise en charge :

« Le prêtre devra le (lépreux) déclarer impur...Le lépreux atteint de ce mal portera ses vêtements déchirés et ses cheveux dénoués ; il se couvrira la moustache et il criera : impur, impur ! Tant que durera son mal, il sera impur et, étant impur, il demeurera à part : sa demeure sera hors du camp. »

Dans les Nombres, il est recommandé de détruire par le feu l'habitat et les objets combustibles, et de pratiquer les ablutions à grande eau.

Les premières mesures d'exclusion des lépreux en occident sont dues à Charlemagne qui, dans une ordonnance de 789, interdit aux lépreux de se mêler au peuple.

Plus tard, au XII^e siècle, l'isolement se fera dans des maladreries. A Venise, principal port de transit pour les croisades, l'isolement des voyageurs suspects en provenance d'orient se fera dans l'île de Notre Dame de Nazareth, ce qui donnera le terme de Lazaret.

Fait intéressant, les juifs semblent être moins souvent atteints que les chrétiens, ce qui fait penser au chirurgien de Philippe Le Bel que le respect de l'interdit menstruel en est la cause.

- La Peste :

La peste ou pestilence est le fléau le plus cité dans la Bible. Toutefois, elle n'est pas décrite avec le même soin que la lèpre, ce qui peut faire penser que ce terme désigne toute maladie épidémique, et les mesures préventives la concernant ne sont pas distinctes de celles des autres maladies contagieuses : 1) reconnaître la maladie, 2) isoler le malade, 3) se couvrir le nez et la bouche, 4) purifier la personne impure, 6) détruire tout ce qui n'a pu être purifié. Elles restent malgré tout fort logiques.

L'influence possible des médecins juifs dans la genèse des mesures préventives qui seront prises en occident peut être déduite de la comparaison entre la peste de Rome (590), et la peste de 1347 :

Lors de la peste de Rome, où l'influence des médecins juifs est encore nulle en occident, la seule prévention utilisée relève exclusivement de pratiques religieuses : Processions, prières, culte des saints (Sébastien, Notre Dame), ce qui vaut au pape Grégoire sa canonisation lorsque enfin l'épidémie s'éteint.

Lors de la seconde pandémie, en 1347, les premières mesures d'isolement des pestiférés sont prises à Venise, dans les années qui suivent ses premières manifestations. Or, la plupart des praticiens de Venise sont issus de l'école de Salerne où l'influence juive est notoire.

Il semblerait en outre que la morbidité de la peste ait été moindre chez les juifs, « soit à cause de leur régime hygiénique, soit à cause des soins dont ils s'entouraient mutuellement. »

Ceci leur valut d'être persécutés car suspects d'être des semeurs de peste, des empoisonneurs de puits etc., exclusivement dans les pays chrétiens, ce qui ne fut pas le cas au moyen orient et en Asie, malgré la protection du pape Clément VI et de l'empereur d'Allemagne.

Qu'il s'agisse de la lèpre ou de la peste, leur disparition d'Europe avant même que n'existent des antibiotiques efficaces, est incontestablement liée à l'efficacité des mesures d'hygiène. La médecine juive en est probablement, directement ou indirectement, l'artisan.

L'apport de la médecine juive à la médecine occidentale, en particulier durant le moyen âge, est loin d'être négligeable.

Les juifs, par leur culture, leur connaissance des langues, et leur mobilité ont certainement été un trait d'union entre l'orient et l'occident, mais leur contribution ne se borne pas à la transmission à l'Europe de la médecine arabe, et des textes médicaux de la Grèce antique.

Il y a certainement une influence juive sur la naissance de la médecine arabe (école de Tibériade).

Il y a peut être aussi un peu de science Talmudique à l'origine de la lutte contre les épidémies.

BIBLIOGRAPHIE :

- 1) La médecine hébraïque (ou médecine en accord avec la Torah). <http://www.medarus.org/Médecins/MédecinsTextes/medhebra.html>.
- 2) Béatrice PHILIPPE : Etre juif dans la société française du moyen âge à nos jours, Editions Complexe, 1999, 471 pages
- 3) Henry COHEN : Hygiene and medicine of the Talmud, A lecture delivered at the medical department, university of Texas, Gavelston, Texas
- 4) M..DOR: Explications zoologiques des prescriptions alimentaires de la Bible et du Talmud, Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris, 1937, Vol. 8, N°8, p. 63-70
- 5) L'hygiène dans la Bible, <http://maladie-sante.over-blog.com> : <http://maladie-sante.over-blog.com/article-6895042.html>.
- 6) Docteur Sébastien NICOLAS : La médecine dans la Bible, Librairie LE FRANÇOIS – PARIS, 1977
- 7) Influences du judaïsme sur la médecine occidentale, [db :il.org/medethics.www](http://db.il.org/medethics.www)
- 8) Colloque « Histoire de la médecine et judaïsme », Vesalius, Vol.4, N° spécial, Nov.1998
- 9) La médecine dans le croissant fertile, <http://www.cosmovisions.com/medecineCroissantFertileChrono.htm>
- 10) Robert Darby : The riddle of the sands : circumcision, history, and myths, The New Zealand Medical Journal, 2005, Vol.118, N° 1218.
- 11) The sand myth. "He might have to fight in the desert", <http://www.circumstitions.com/sand.html>.
- 12) Circumcision. What caused many cultures to ritually remove the foreskin? <http://www.circinfo.net/what-caused-many-cultures-to-remove-it.html>.
- 13) Rabbi Moshé ben Maimon, Rambam dit Maïmonide, <http://www.medarus.org/Medecins/medecinsTextes/maimonide.html>.
- 14) E. LE GALL, Maladie hémorragique du nouveau né, 6 mars 2000, www.med.univ-rennes1.fr/etud/.../patho.htm.
- 15) Henry GRAETZ : Histoire des juifs, Editions A.LEVY, PARIS, 1897

- 16) . François Olivier TOUATI : La lèpre, les lépreux, et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV^e siècle, De Boeck université, 1998, 866 pages.